

Département 78 - Toutes les Nouvelles - Mercredi 26 avril 2023

Adjudications Immobilières

7325805501 - VJ

78

Vente aux Enchères Publiques au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78), 5, place André-Mignot

Le MERCREDI 14 JUIN 2023 à 9 h 30
EN UN LOT

UN APPARTEMENT à MANTES-LA-VILLE (78)
7 à 19, rue René-Valognes et 9 à 13, rue Louise-Michel,
à l'angle de ces deux rues

De 59,23 m². Bâtiment unique, escalier 5, au 3^e étage face à l'escalier de type F3 divisé en : entrée, cuisine, séjour, deux chambres, salle de bains, wc.
UN SECHOIR n° 48 - UNE GAVE portant le n° 48 - UN EMPLACEMENT POUR VOITURES n° 48.

LES LIEUX SONT OCCUPÉS.

Mise à prix : 25 000 euros

Une consignation préalable est obligatoire : 3 000 euros.

S'adresser pour tous renseignements : le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Versailles, 5, place André-Mignot (porte 1A-049) et/ou au Cabinet de Me Aude ALEXANDRE LE ROUX, membre de l'IAAFRI TRIANON AVOCATS, avocat au barreau de Versailles (Yvelines), demeurant à Versailles (78000), 13 bis, avenue de Saint-Cloud, n° de téléphone 01 39 56 04 13, avocat constitué et au cabinet de laquelle domicile est élu, www.ferrari.fr

Les visites sont organisées et auront lieu sur place les :

LUNDI 5 JUIN 2023 ET MERCREDI 7 JUIN 2023 DE 14 H 00 À 16 H 00

7325807101 - VJ

78

Vente aux Enchères Publiques au Palais de Justice de VERSAILLES (78) 5 place André Mignot

LE MERCREDI 7 JUIN 2023 à 9 h 30 - EN UN SEUL LOT
UN APPARTEMENT de 2 PP, à ÉLANCOURT (78990)
8, rue de Bruxelles

De 39,19 m², bât. unique, au RdC, dans le hall d'entrée, couloir de droite, 3^eme prte gche, compo : entrée avec placard, cuisine, séjour, wc, SdB, chambre avec placard, TERRASSE (LOT N° 9)
Au S/sol : UN PARKING (LOT N° 59)

Sur un terrain cadastré section BK n° 47
lieudil «8, rue de Bruxelles» pour 16 à 02 ca
LES LIEUX SONT OCCUPÉS.

Mise à prix : 40 000 euros

Consignation obligatoire : chèque de banque établi à l'ordre du bûtonnier s'adressant d'un montant de 4 000 euros, outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera annoncé par l'avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat du Barreau de VERSAILLES.

S'adresser pour tous renseignements : Maître Marion CORDIER, membre de la SELARL SILLARD CORDIER & ASSOCIÉS, avocats - 73 bis, rue du Maréchal Foch à VERSAILLES (78) - T. : 01.39.20.15.75 - E-mail : cabinet@avocats-78.com

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Versailles (78) ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

VISITES SUR PLACE LES : 30 MAI 2023 DE 14 H 00 À 16 H 00

et 1^{er} JUIN 2023 DE 14 H 00 À 16 H 00

www.ferrari.fr

Vie de sociétés

7326496401 - VS

SCI DU PONTEL
SCI au capital de 3 050 euros
Siège social : 37, rue du Pontel
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
RCS Versailles 443 654 058

GÉRANCE

Aux termes d'une décision prise le 14 avril 2023, les associés ont :
Constaté que les fonctions de gérant de Mme Jacqueline GULDENFELS, veuve CHAPELARD ont pris fin par suite de son décès survenu le 15 décembre 2017.

Désignés cogérants, M. Maurice BEL-LANGER et Mme Catherine GULDENFELS, son épouse, demeurant ensemble, 37, rue du Pontel, 78100 Saint-Germain-en-Laye.
Mention sera faite au RCS de Versailles.

7326647501 - VS

BLUE SEA DETAILING SAS
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 78, avenue de Vallauris
10000 CANNES
RCS Cannes 949 347 645

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 19, rue aux Fleurs, 78960 Voisins-le-Bretonneux à compter du 3 mai 2023.

Présidence : M. LOGEROT Logan demeurant 19, rue aux Fleurs, 78960 Voisins-le-Bretonneux, de modifier l'objet social comme suit : nettoyage de véhicules, préparation esthétique véhicule hors carrosserie et peinture, de modifier la dénomination sociale qui devient : LA PARISIENNE DETAILING.
Radiation au RCS de Cannes et immatriculation au RCS de Versailles.

7326799301 - VS

ISHYM SCI
Au capital de 106 714 euros
Siège social : 4 B, rue de la Ceinture
78000 VERSAILLES
RCS Versailles 382 258 291

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision des associés du 17 avril 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17 avril 2023, il a été nommé liquidateur M. D'HURM-GERRY DE SALABERRY Bernard demeurant au 4 B, rue de la Ceinture, 78000 Versailles et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur.
Mention sera faite au RCS de Versailles.

7326910101 - VS

SELARL ML CONSEILS
Mandatitaire Judiciaire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

La SELARL ML CONSEILS, mandataire liquidateur à Versailles (78000), 26, rue Hoche, informe Messieurs les candidats intéressés par l'achat du fonds de commerce d'auto-école dépendant de l'actif de la SARL AUDIT PREVENTION SECURITE situé à Noully-Roi (78590), 7, rue André le Bourblanc.

Qu'en application des articles L.642-22 et R.642-40 du Code de commerce, les offres de reprise du fonds de commerce susvisé devront être déposées sous pli cacheté au Greffe du Tribunal de commerce de Versailles avant le mardi 16 mai 2023 à 11 h 00.

7326710301 - VS

DUVIVIER & ASSOCIÉS
Société de Mandataires Judiciaires
Tours - Paris - Blois
www.duvivierassociés.fr

LA VARIQUEUSE

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
12 bis, Grande-Rue-de-Pisfontaine
78510 TRIEL-SUR-SEINE
RCS Versailles 388 950 446

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le 6/1/2023 les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au lieu-dit 20, boulevard Devalux, 78300 Poissy. L'article 4 des statuts a été modifié.

732667201 - VS

SSH Holding
10, rue Marceau
78210 Saint-Cyr l'école

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société, en date du 11 avril 2023 : SSH Holding.
SASU au de capital : 1 000 euros.
Durée : 99 ans.

Activité : la société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger la prise de participations dans toutes sociétés civiles ou commerciales.

Les activités des sociétés holding, l'acquisition, la gestion de valeurs mobilières, les réalisations de prestations pour les sociétés membres du groupe, les prestations d'ingénierie commerciales, administratives, financières, la gestion de trésorerie, les placements financiers.

Président : M HANI Saïd, demeurant 10, rue Marceau, 78210 Saint-Cyr l'école, né le 29 mars 1985 à AIT OUMREB EL MAADER EL KABIR (Maroc).

Immatriculation : au Greffe du Tribunal de commerce et des sociétés de Versailles.

7326754801 - VS

QUATRO IMMOBILIER SCI
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
6, rue de la Bonne-Aventure
78000 VERSAILLES
789 888 543 RCS Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 1^{er} avril 2023 a décidé de transférer le siège social du 6, rue de la Bonne-Aventure, 78000 Versailles au 1, rue du Four-Michel, 13630 Eyragues à compter du jour, et de modifier l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du TC de Tarascon.

7327060301 - VS

Perspective Real Estate & Investment Management
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 186, rue de Rivoli
75001 PARIS
RCS Paris n° 529 823 577

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'AGE en date du 7 juin 2021 a décidé de transférer le siège du 186, rue de Rivoli, 75001 Paris, au 4, impasse des Gendarmes, 78000 Versailles, et de modifier l'article 4 des statuts.

Président : François-Louis MENGIN, demeurant au 6, rue des Bergers, 75015 Paris.

Radiation au RCS de Paris et Immatriculation au RCS de Versailles.

Avis administratifs

7321987701 - AA

DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU
Projet de modification de droit commun n° 4 du P.L.U.
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 8 mars 2023 conformément aux dispositions du code de l'environnement, Mme le Maire de Neauphle-le-Château a procédé à l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera à la mairie du lundi 24 avril 2023 au samedi 27 mai 2023 à 12 heures, soit 34 jours.

Le Président du Tribunal administratif de Versailles a désigné Mme Muriel BESSEYRE, ingénieur de l'École Polytechnique Féminine en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie de Neauphle-le-Château :

- lundi 24 avril de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 10 mai de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 27 mai de 9 h 00 à 12 h 00.

La modification de droit commun n° 4 du Plan Local d'Urbanisme vise à :

- la rectification d'erreurs matérielles faites au moment de l'écriture du règlement du PLU,
- la modification du plan de zonage pour préserver les trames vertes et bleues,
- la modification d'emplacements réservés,
- les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique.

Le dossier du projet de modification de droit commun n° 4 du PLU ainsi qu'un registre permettant de consigner les éventuelles observations seront mis à disposition du public en mairie de Neauphle-le-Château du 24 avril au 27 mai 2023 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture. Des observations pourront également être adressées par mail à l'adresse suivante : urbanisme@neauphle-le-chateau.com ou adressée à Mme le commissaire enquêteur par courrier à la Mairie, 2, place aux Herbes 78640 Neauphle-le-Château.

Le dossier du projet de modification de droit commun n° 4 du PLU sera également mis en ligne et consultable, sur le site de la commune www.neauphle-le-chateau.com durant cette même période.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera au Maire qui disposera d'un délai de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera adressée à M. le Préfet des Yvelines et à M. le Président du Tribunal administratif de Versailles.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public en mairie de Neauphle-le-Château et sur le site de la commune pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal de Neauphle-le-Château sera compétent pour approuver par délibération la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifiée pour tenir des observations du public, des avis formulés par les Personnes Publiques Associées et par le commissaire enquêteur.

7326447701 - VJ

SCP COURTAIGNE AVOCATS
Avocat au Barreau de Versailles
Maître Adeline DASTÉ

4, place Hoche - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 50 02 28 - Fax : 01 39 02 15 37

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

MERCREDI 14 JUIN 2023 à 9 h 30

Tribunal judiciaire de Versailles, 5, place André-Mignot, 78000 Versailles.

À BOIS D'ARCY (78390)

ensemble Immobilier dénommé « LES PORTES DU CANAL »,
Chemin de Puils-à-Loup, dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté « La Croix Bonnet »

APPARTEMENT + PARKING (Lots n°316 et 550)

Vente en un lot.

Mise à prix : 19 800 euros

A la requête CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT (CIFD), venant aux droits de la société CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE MÉDITERRANÉE, y demeurant 26/28, rue de Madrid, 75008 Paris, ayant pour avocat postulant, Me Adeline DASTÉ, avocat au Barreau de Versailles, et pour avocat plaidant, Me Cécile ROUQUETTE-FERROUJANNE, membre de la SELARL d'avocats C.V.S. (CORNET - VINCENT - SÉGUREL), avocat au Barreau de Paris. Désignation et description des biens :

Le lot n°316 : un appartement de type T3 situé dans le bâtiment C au niveau R+1 comprenant : cuisines/séjour, deux chambres avec placard, salle d'eau avec WC, entrée avec placard, le tout pour une superficie de 56,09 m² environ et deux balcons.

Et les quatre-vingt-sept dix millièmes (87/10 000^{ème}) des parties communes générales.

Le lot n°550 (lot n°25 au plan) : un parking extérieur d'une superficie de 16,60 m².

Et les cinq dix millièmes (5/10 000) des parties communes générales.

Ce lot a fait l'objet d'un bail commercial du 4 janvier 2010 modifié (et d'un avenant transactionnel du 7 décembre 2011), consenti pour une durée de 9 ans. L'huissier indique dans son procès-verbal descriptif que le loyer annuel reversé pour l'appartement et le parking est de 6 207,37 euros HT et que les loyers sont payables trimestriellement à terme à échoir. Le bail et son avenant sont annexés au cahier des conditions de vente.

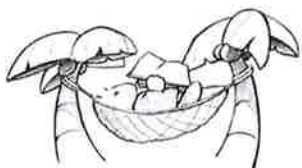
Visites : vendredi 2 juin 2023 de 10 h 00 à 12 h 00 et le lundi 5 juin 2023 de 14 h 00 à 16 h 00.

Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente. Les frais de poursuites de vente sont payables en SUS du prix de vente, outre la TVA le cas échéant.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de Versailles.

La consignation pour enchérir est de 3 000 euros par chèque de banque à l'ordre du Bûtonnier Sèquestre, à valoir sur le prix d'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser aux avocats susnommés ou au Greffe du juge de l'exécution (Chambre des saisies-immobilières) près le Tribunal judiciaire de Versailles où le cahier des conditions de vente (RG n°21/00115) a été déposé.



Vous quittez le pays ?
Abonnez-vous !

toutes les nouvelles
IMMOBILIÈRES ET JURISTIQUES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 00 - 75 - 77 - 78 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85. La tarification des annonces judiciaires et légales édicte par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 27 Octobre 2022 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 2700 HT - (SAS) 3000 HT - (SASU) 3000 HT - (SARL) 2100 HT - (SARL) 1410 HT - (EURL) 1100 HT. Nominations des liquidateurs des sociétés civiles et commerciales 2100 HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles et commerciales : 1000 HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôture : 60 (0,1800 HT) - 75 (0,2250 HT) - 80 (0,2400 HT) - 81 (0,2520 HT) - 82 (0,2640 HT) - 83 (0,2760 HT) - 84 (0,2880 HT) - 85 (0,3000 HT).

Avis divers



Santé environnementale PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) LANCEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Compétente dans le domaine de la lutte contre les nuisances sonores, GPS&O a présenté, ce jour au Conseil communautaire, son projet de PPBE. Inscrit dans le cadre de la réglementation européenne, le PPBE répond à un enjeu sanitaire en visant à réduire le bruit généré par les transports. En matière de facteurs de risques environnementaux, le bruit est la deuxième cause de morbidité en Europe, derrière la pollution atmosphérique. Le projet de PPBE de la Communauté urbaine sera soumis à la consultation publique du 2 mai au 3 juillet 2023, avant son adoption définitive.

Moins de bruit pour vivre mieux

L'OMS estime qu'en Europe environ 20% de la population serait régulièrement exposée à des niveaux sonores préjudiciables à la santé et que plus d'un million d'années de vie en bonne santé seraient perdues tous les ans sous l'effet du bruit des seuls transports. En France, une étude de 2021, réalisée par l'Ademe et le Conseil national du bruit (CNB), révèle à 25 millions le nombre de personnes souffrant du bruit (troubles du sommeil, maux de tête, maladies cardio-vasculaires...).

Quant au coût social associé, il s'élevait à 147,1 milliards d'euros par an, dont les deux-tiers (98,5%) correspondraient aux transports – la route représentant 54,8%, suivi du

ferroviaire 7,6% et de l'aérien 4,1%. Un diagnostic acoustique en demi-taille

Afin de préserver la qualité de vie des habitants, la Communauté urbaine, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, services de l'Etat, opérateurs de transport, associations), a élaboré son projet de PPBE.

Il présente le premier diagnostic acoustique à l'échelle du territoire, établi sur la base de l'analyse de documents de référence tels que :

- La cartographie de l'environnement sonore ;
 - L'identification des zones de dépassement ;
 - Le recensement des actions de prévention engagées depuis 10 ans, en cours et programmées sur les 5 ans à venir par les collectivités et les gestionnaires d'infrastructures de transport.
- Les résultats montrent que 18,7% de la superficie de GPS&O, soit 950ha, sont classés en zone à enjeux bruit (seuil à 65 dB sur une journée de 24h) et environ 43%, soit 21 880 ha sont situés en zones calmes (seuil à 55 dB sur une journée de 24h).

Le projet de PPBE de GPS&O permet de hiérarchiser les priorités d'action pour lutter contre le bruit. Il s'articule autour de quatre principales lignes de force :

- La réduction des points noirs de bruit ;
- Une meilleure maîtrise de l'évolution de l'environnement sonore du territoire par la provision des impacts acoustiques des futurs projets menés par GPS&O et par des campagnes de mesure avant/après projet ;
- La définition et la préservation des zones calmes ;
- Le développement de l'information des élus et habitants sur le bruit à travers notamment des cartes de bruit et des mesures terrain.

Objectif : baisser le volume du territoire

En complément des actions déjà portées, le projet de PPBE de GPS&O permet de hiérarchiser les priorités d'action pour lutter contre le bruit. Il s'articule autour de quatre principales lignes de force :

- La réduction des points noirs de bruit ;
- Une meilleure maîtrise de l'évolution de l'environnement sonore du territoire par la provision des impacts acoustiques des futurs projets menés par GPS&O et par des campagnes de mesure avant/après projet ;
- La définition et la préservation des zones calmes ;
- Le développement de l'information des élus et habitants sur le bruit à travers notamment des cartes de bruit et des mesures terrain.

Consultation publique sur le projet de PPBE

Consultation du 2 mai au 3 juillet 2023 : au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise - Immeuble Autoneum - rue des Chevriers à Aubergenville du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h : en ligne sur le site gpsso.fr

La recueillir des observations sera intégré sous forme de synthèse au document final.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Par délibération n°23-8-13 en date du 13 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain-en-Laye a approuvé la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Cette délibération est affichée électroniquement sur le site Internet de la Ville pendant un mois à compter du 20 avril 2023.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme modifié approuvé est tenu à la disposition du public au Centre administratif de la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Constitution de société

Par ASSP en date du 24/04/2023, il a été constituée une SAS dénommée :

BUVETTE DU MARCHÉ A&K

Siège social : 19 rue Perrotte 78410 BOUAFLE Capital : 3000 € Objet social : activités de débits de boissons et de petites restauration ambulantes sur la voie publique, sur les halles, marchés, champs de foire, brocantes, événements sportifs ou par voie de démarchage dans les lieux privés Président : M BENAL-DJIA Alexis demeurant 17 rue des Coutures 78930 DOUSSONVILLE élu pour une durée illimitée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES

Divers société

Rectificatif à l'annonce parue le 20/04/23, concernant la société SDI BELAIE. Il y a lieu de lire « (...) » à décider de transférer le siège social de l'adresse 24 allée La Fontaine 78170 LA CELLE SAINT CLOUD à l'adresse 11 rue du Dobropo PARIS 17ème (...) »

Windels concept, SARL au capital de 200.000 € Siège social : 15 rue de d'ampierre 78460 Chevroux 852187152 RCS VERSAILLES Le 02/08/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M Thomas Windels, 44 bis Rue Grande Rue 78770 Marçay, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de VERSAILLES.

Enquête Publique

publilégal 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PREFECTURE DES YVELINES
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

COMMUNES D'ANDRÉSY, DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY, DE CHANTELOUP-LES-VIGNES ET DE TRIEL-SUR-SEINE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

préalable au projet d'acquisition de parcelles nécessaires à la constitution d'une réserve foncière

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition de parcelles nécessaires à la constitution d'une réserve foncière,
- le parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires des droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 31 jours, se tiendra du jeudi 11 mai 2023 au samedi 10 juin 2023 inclus

Commission d'enquête :

Président : Monsieur Reinhard FELGENTREFF, gérant de société industrielle, à la retraite

Membres titulaires :

- Monsieur Laurent CADET, docteur en génie civil - Expert en bâtiment et construction
- Monsieur Alain RISPAL, cadre supérieur dans le transport de voyageurs, à la retraite

Lieux de consultation du dossier :

Les dossiers d'enquête seront mis à la disposition du public :

- dans les mairies d'Andrézy, de Carrières-sous-Poissy, de Chanteloup-les-Vignes et de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

- Sur le site internet dédié : <http://amenagement-boucle-de-chanteloup.enquetepublique.net>

Dépôt des observations :

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet ainsi que sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies d'Andrézy, de Carrières-sous-Poissy, de Chanteloup-les-Vignes et de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit à la commission d'enquête domiciliée pour cette enquête à la mairie de Carrières-sous-Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexés au registre de la mairie,
- soit consignées sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <http://amenagement-boucle-de-chanteloup.enquetepublique.net>,
- soit transmises par courrier à l'adresse électronique dédiée à l'enquête : amenagement-boucle-de-chanteloup@enquetepublique.net.

Un membre de la commission d'enquête recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront dans les locaux des mairies concernées, aux jours et heures suivants :

- À la mairie d'Andrézy :**
 - Mardi 30 mai 2023 : de 9h à 12h
- À la mairie de Carrières-sous-Poissy :**
 - Jeudi 11 mai 2023 : de 9h à 12h
 - Samedi 27 mai 2023 : de 9h à 12h
 - Mercredi 31 mai 2023 : de 9h à 12h
 - Samedi 10 juin 2023 : de 9h à 12h
- À la mairie de Chanteloup-les-Vignes :**
 - Jeudi 1^{er} juin 2023 : de 14h à 17h
 - Mardi 6 juin 2023 : de 9h à 12h
- À la mairie de Triel-sur-Seine :**
 - Mercredi 24 mai 2023 : de 14h à 17h
 - Samedi 3 juin 2023 : de 9h à 12h

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et dans les mairies d'Andrézy, de Carrières-sous-Poissy, de Chanteloup-les-Vignes et de Triel-sur-Seine, aux jours et heures normales d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site Internet de la préfecture (<https://www.yvelines.gouv.fr/Publication/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>).

EP 23-144 / contact@publilegal.fr

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE NEAUPHLE-LE-CHATEAU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°4 DU P.L.U

Par arrêté municipal du 08 mars 2023 conformément aux dispositions du code de l'environnement, Madame le Maire de Neauphle-le-Château a procédé l'ouverture d'une Enquête Publique relative au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera à la mairie du lundi 24 avril 2023 au samedi 27 mai 2023 à 12 heures, soit 34 jours.

Le Président du Tribunal Administratif de Versailles a désigné Mme Muriel BESSEYRE Ingénieur de l'École Polytechnique Féminine en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie de Neauphle-le-Château :

- Lundi 24 avril de 9h00 à 12h00
- Mercredi 10 mai de 14h00 à 17h00
- Samedi 27 mai de 9h00 à 12h00

La modification de droit commun n°4 du Plan Local d'Urbanisme vise à :

- La rectification d'erreurs matérielles faites au moment de l'écriture du règlement du PLU
- La modification du plan de zonage pour préserver les zones vertes et bleues.
- La modification d'emplacements réservés
- La facilitation de la lecture, la compréhension et donc l'application du PLU par les porteurs de projets, mais aussi pour les personnes en charge de l'instruction du droit des sols
- L'ajout d'annexes, notamment de la réglementation de la gestion du patrimoine végétal et du périmètre de préservation des commerces de proximité
- Les Informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique

Le dossier du projet de modification de droit commun n°4 du PLU ainsi qu'un registre permettant de consigner les éventuelles observations seront mis à disposition du public en mairie de Neauphle-le-Château du 24 avril au 27 mai 2023 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture. Des observations pourront également être adressées par mail à l'adresse suivante : urbanisme@neauphle-le-chateau.com ou adressée à Mme le Commissaire Enquêteur par courrier à la Mairie - 2 Place aux Herbes 78640 Neauphle-le-Château

Le dossier du projet de modification de droit commun n°4 du PLU sera également mis en ligne et consultable, sur le site de la commune www.neauphle-le-chateau.com durant cette même période.

Le Commissaire Enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera au Maire qui disposera d'un délai de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire son rapport et ses conclusions motivées

Une copie du rapport et des conclusions sera adressée à M. le Préfet des Yvelines et à M. le Président du Tribunal Administratif de Versailles

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à disposition du public en Mairie de Neauphle-le-Château et sur le site de la commune pendant un an

À l'issue de l'Enquête Publique, le Conseil Municipal de Neauphle-le-Château sera compétent pour approuver par délibération la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifiée par tenir des observations du public, des avis formulés par les Personnes Publiques Associées et par le Commissaire Enquêteur.

Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Toutes nos annonces en scannant ce QR

www.ferrari.fr

Pour vos publications contactez-nous agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50

CONTACT COMMERCIAL :
01 84 21 08 27
leparisien.annonces-legales.fr